

Digestats ... indigestes ? Reflexions suite au Séminaire scientifique méthanisation et digestats.

L'Association Bien Vivre En Anjou, ABVEA, était présente au Séminaire scientifique méthanisation et digestats organisé par la FNE dans les locaux de l'INRA.

(Nous tenons à remercier FNE et l'INRA, nous avons été très bien reçus).

Il y avait d'un côté l'entre-soi des pro méthanisation : agences de l'Etat, ministères, énergéticiens, agriméthaniseurs, industriels de la méthanisation, sociétés de conseils, qui usent tous du même vocabulaire et qui nous présentent la méthanisation comme quelque chose de vertueux, et de l'autre des personnes qui voulaient s'informer ou remonter des informations sur la réalité terrain : associations FNE, agriculteurs, retraités, petites associations confrontées à des problèmes, nuisances et pollutions, mettant en cause des unités de méthanisation.

Ce que nous retenons de cette journée :

L'urgence de changer le champ lexical utilisé pour parler de la méthanisation.

Pour le gaz issu de la méthanisation les termes utilisés sont biogaz ou gaz vert, pour les intrants des unités de méthanisation : biodéchets.

Ces termes induisent un réflexe de Pavlov : bon pour la planète, non polluant, pas d'effet de serre, bon pour les sols puisque bio, etc.

Les gaz issus de la méthanisation devraient s'appeler gaz de méthanisation comme gaz de schiste ou gaz naturel.

Les biodéchets, dont beaucoup pensent qu'il s'agit de déchets issus de l'agriculture biologique, devraient être nommés déchets biodégradables (ou autres si vous avez une meilleure idée).

La dynamique de la matière organique dans les sols.

Aucun souci pour le C du sol, grâce aux digestats il n'y a pas d'appauvrissement et les digestats sont des produits résiduels organiques affirment Sabine Houot chercheuse à l'INRA de Grignon et Pierre Barré, chercheur au CNRS et membre du CERES (avec pourtant un C/N <2). Pas de recherches sur les devenir contaminants et pathogènes, quelqu'un dans la salle a affirmé que, n'étant pas dans un environnement favorable, ils ne se multiplient pas et ont tendance à disparaître. Nous tenons à rappeler que la dernière peste porcine a été déclenchée par un sandwich au jambon non traité sanitaire comme un SPAN mais comme un déchet.

Pour Sabine Houot les déchets biodégradables des citoyens doivent systématiquement retourner à la campagne dans des méthaniseurs au prétexte qu'il y a de plus en plus de citoyens, "*c'est leur place*".

Elle semble ignorer que certaines campagnes sont encore très habitées même si l'habitat est dispersé et que ces habitants n'ont pas envie de voir les terres agricoles devenir la poubelle à ciel ouvert des citadins.

Les déchets des "citadins", populations, usines agroalimentaires, grandes surfaces sont très souvent conditionnés. Sur le site du Ministère de l'Agriculture une consultation publique a lieu pour autoriser la vente de digestat d'origine agricole. Compte tenu du fait que les méthaniseurs agricoles peuvent recevoir 49 % de déchets autres, il faut s'y opposer. En effet ces digestats pourront contenir des nano et micro plastiques, des morceaux de métal ou de verre issus du déconditionnement. De plus il est question que ces digestats soient utilisés en agriculture biologique. Ce qui est la mort assurée de la filière bio. En effet, on ignore la provenance, le mode de fabrication, la composition, le mode d'élevage ou de cultures des déchets biodégradables issus de l'agroalimentaire, grandes surfaces, ménages, restauration. La consultation du ministère de l'Agriculture finit le 6 juin 2019, une représentante du Ministère présente au séminaire nous a affirmé que ce même Ministère allait lancer (postérieurement à la consultation !!!) un appel d'offre pour une enquête sur la composition des digestats (nano, micro plastiques, verres, éléments métalliques etc).

Compte tenu de l'étude sur les vers de terres effectuée par l'INRA, étude dont nous dénonçons les résultats (cf ci-dessous Impacts sur la vie du sol), nous ne pouvons avoir confiance dans une autre étude sur la composition du digestat qui, une fois de plus, sera réalisée sur un panel choisi parmi les meilleurs élèves.

<https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-darrete-approuvant-deux-cahiers-des-charges-pour-la-mise-sur-le-marche>

Pour l'ABVEA, la vente de digestat, de quelque origine que ce soit, doit être interdite pour éviter la multiplication des pollutions et leur étalement géographique.

Comment la méthanisation peut être un levier de l'agroécologie,
Christian Couturier, Directeur de Solagro.

"La méthanisation est bien un levier pour l'agroécologie, plus exactement elle peut parfaitement accompagner des trajectoires d'agriculteurs qui s'y engageraient, en prenant un minimum de points de vigilance, mais sans difficulté majeure, car elle présente des atouts intrinsèques tels qu'il faut vraiment être très malchanceux pour ne pas en bénéficier".

Synthèse Méthalaé, Solagro, p14.

https://solagro.org/images/imagesCK/files/domaines-intervention/methanisation/2016/2019/methalae_10_pages_web.pdf

Compte tenu de cette affirmation nous aurions aimé savoir combien d'agriculteurs du programme Méthalaé ont de grosses difficultés financières, combien d'unités sont en redressement judiciaire comme Géotéxia à Saint-Gilles-du-Mené (Côtes-d'Armor). Fait qui dément les conclusions de Mr Couturier lors de sa présentation des 46 fermes de l'étude Méthalaé et pose bien des questions sur l'intérêt des régions, des chambres d'agriculture, de certains élus etc, à pousser les agriculteurs vers ce modèle en présentant la méthanisation comme un levier économique pour les exploitations agricoles.

<https://www.ouest-france.fr/elections/departementales/saint-gilles-du-mene-conflit-autour-de-l-avenir-de-geotexia-6246825>

<https://www.letelegramme.fr/economie/methanisation-geotaxia-en-difficulte-04-03-2019-12223174.php>

Témoignage de deux agriméthanseurs Mrs Delaitre et Quaak,

Pour lesquels le digestat est organique (avec pourtant un C/N <2). Mr Delaitre (800 hect. entre 4 agriculteurs) n'a aucun élevage et a choisi le digestat en remplacement des fumiers pour remettre de la matière organique dans ses sols. Il a embauché quelqu'un pour sa ferme et sa "*principale préoccupation aujourd'hui est de capter des intrants pour son méthaniseur et de s'assurer de cet approvisionnement dans la durée*". Réflexion qui mérite qu'on s'y arrête : à quand la guerre des intrants ? Interrogé sur le sujet, prévisions ADEME 6000 à 10000 méthaniseurs d'après Mr Couturier de Solagro (presque du simple au double, étranges prévisions), ce dernier a haussé les épaules et nous a dit qu'ils ont les intrants. Il semblerait qu'aucun calcul n'ait jamais été fait sur la surface agricole nécessaire à approvisionner les méthaniseurs. Comme le dit la Fédération Bretagne Nature Environnement, les méthaniseurs devien-dront des pompes à déchets.

Sur la question des odeurs des digestats, puisque l'on nous bassine en nous disant que les digestat d'origine agricole ne sentent pas. Les méthaniseurs agricoles doivent utiliser 51% d'intrants d'origine agricole et peuvent recevoir jusqu'à 49 % d'intrants d'autres origines. Mr Delaitre s'approvisionne auprès des brasseries de la région parisienne, entre autres. Suite aux plaintes de ses voisins (peut-être aussi de sa famille) mettant en cause les mauvaises odeurs (preuve d'émissions de gaz), il a installé une station météo sur la ferme afin de sélectionner les parcelles à épandre en fonction des vents. Dans une discussion postérieure, il avoue ne laisser son digestat que 80 jours dans son méthaniseur et non 120 à 140 jours comme Mr Quaak.

Il est temps que l'ADEME révisé ses plaquettes, le digestat sent mauvais ! Ferme T11 de l'étude MéthaLaé : "*le referait, mais pas si près de la ferme (20m) car il y a un peu de nuisances olfactives*". Quand un agriculteur dit "*un peu de nuisances olfactives*" c'est que ça doit donner !

Il est urgent d'imposer une durée de séjour minimum obligatoire des digestats dans les méthaniseurs afin de protéger l'environnement et les populations. Ils sont trop chargés en gaz, odorants et inodorants, lors du stockage et des épandages. Les plaintes sont récurrentes sur tout le territoire et pour tout type de méthaniseur.

Quels impacts des digestats sur la vie du sol ?

Etude présentée par Sabine Houot, chercheuse à l'INRA de Grignon et Christian Mougin directeur de recherche à l'INRA. Concernant les essais en condition contrôlée nous n'avons pas eu le protocole de ces essais qui arrivent à la conclusion "*pas de mortalité*". Et les vers utilisés n'étaient pas ceux de nos sols d'après ce que nous avons compris.

Les intervenants nous ont affirmé qu'"*à moyen terme il y a plus de vers sur les parcelles amendées. Juste après épandage on constate une mortalité de 2,5% de la population sur les anéciques essentiellement, suivi d'une augmentation des populations après 14 jours. Le digestat est bon pour les vers de terres*".

Ces conclusions ne peuvent pas être prises en considération, en effet, l'échantillonnage des digestats était issu d'un même bassin : méthanisation agricole. Aucun contrôle sur des parcelles recevant des digestats issus de méthaniseurs industriels. Au prétexte qu'ils

n'ont pas le financement pour le faire et que leurs résultats viennent de certains méthaniseurs qu'ils suivent (les bons élèves).

Lors des témoignages de messieurs Delaitre et Quaak, Mr Quaak nous a affirmé laisser son digestat 120 à 140 jours dans son méthaniseur, quand il n'est laissé que 30 à 40 jours (parfois jusqu'à 50) pour les méthaniseurs industriels. Il est évident que l'épandage d'un digestat immature n'a pas les mêmes effets sur la vie du sol qu'un digestat mature. Les conclusions qui nous ont été données ne sont pas étayées sérieusement et ne peuvent donc être prises en considération.

Conclusions d'ABVEA

Loin de nous rassurer, les témoignages, études, synthèses présentées lors de ce séminaire nous ont confortés dans la demande faite par le Collectif National Vigilance Méthanisation dans une pétition à 4 ministres :

Nous demandons que ces pollutions et risques, importants tant pour la nature : environnement et biodiversité, faune et flore, que pour les populations, soient pris en compte, afin de redéfinir le cadre des installations d'unités de méthanisation, leur fonctionnement et l'usage de leurs déchets.

<https://www.change.org/p/agnès-buzin-ministre-de-la-santé-méthanisation-dangers-réels-pour-les-populations-et-la-nature>

Pour information

Il n'y a pas qu'en France que la méthanisation soulève des craintes.

Au Luxembourg des interrogations sur la filière méthanisation suite aux plaintes déposées par des riverains des unités et aux accidents ayant entraîné des pollutions des cours d'eau.

Dans ce cadre, faut-il continuer à promouvoir la filière ? *"Une analyse technico-économique du secteur sera faite, note le ministère de l'Environnement. Une évaluation suivra"*.

<http://www.lesessentiel.lu/fr/luxembourg/story/plusieurs-unites-de-biogaz-ont-derange-des-residents-21509181?fbclid=IwAR1ZZChe3UdafLM>